

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2022



Retrouvez l'enregistrement de l'AGE en ligne :

<https://www.infoclimat.fr/actualites/bim/13413/revivez-en-video-notre-assemblee-generale-2022.html>

931 adhérents sur 2026 (46%) ont pris part au vote en ligne du 17 mars au 1er avril 2022. Le quorum (fixé à 20%+1 voix) est atteint.

Cette assemblée générale extraordinaire est diffusée en direct sur Youtube mais également sur le site de l'association où les adhérents peuvent poser leurs questions.

Secrétaires de séance : *Dorian DZIADULA, Serge ZAKA*

Absence excusée : *Jean-François BOTTE*



ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts

2. Reconnaissance d'utilité publique

1 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Après une brève introduction par le président de l'association Laurent GARCELON, Sébastien BRANA vice-président, énumère les différents changements et leur impact.

- Article 2 :

A cet effet, l'association « INFOCLIMAT » a notamment pour objectifs :

- De promouvoir, développer et gérer le site Internet « Infoclimat.fr ».
- De favoriser et faciliter les rencontres et les rassemblements entre personnes ayant comme passion commune la météorologie et/ou la climatologie.
- De soutenir toute action tendant à la réalisation de l'objet social.

Est remplacé par :

A cet effet, l'association « INFOCLIMAT » a notamment pour objectifs :

- De promouvoir, développer et gérer le site Internet « Infoclimat.fr » **en donnant accès à un commun numérique de données météorologiques et climatiques, et d'outils pédagogiques.**
- De favoriser et faciliter les rencontres et les rassemblements entre personnes ayant comme passion commune la météorologie et/ou la climatologie.
- De soutenir toute action tendant à la réalisation de l'objet social.
- **De participer à des missions de vulgarisation envers le grand public et les scolaires**
- **De participer à l'amélioration des réseaux d'observation météorologiques et climatologiques, en installant et maintenant des stations financées par Infoclimat, ou en soutenant ses partenaires**
- **De favoriser l'ouverture des données météo en France, par leur production ou la facilitation de leur utilisation**
- De soutenir toute action tendant à la réalisation de l'objet social.

- Article 5 :

Leur candidature doit être approuvée par le bureau.

Est remplacé par :

Leur **demande d'adhésion** doit être approuvée par le bureau.



- Article 10 :

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

Est remplacé par :

Les décisions sont prises à la majorité des voix **exprimées**.

- Article 11 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend membres adhérents de l'association.

Est remplacé par :

L'Assemblée Générale Extraordinaire comprend **les** membres adhérents de l'association.

- Article 19 :

La modification des statuts de l'association peut être décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire si la proposition recueille 2/3 des voix des membres adhérents de l'association « INFOCLIMAT » **présents ou représentés**.

Est remplacé par :

La modification des statuts de l'association peut être décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire si la proposition recueille 2/3 des voix des membres adhérents de l'association « INFOCLIMAT » **présents**.

- Article 20 :

La dissolution de l'association peut être décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire si la proposition recueille 2/3 des voix des membres adhérents de l'association « INFOCLIMAT » **présents ou représentés**.

Est remplacé par :

La dissolution de l'association peut être décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire si la proposition recueille 2/3 des voix des membres adhérents de l'association « INFOCLIMAT » **présents**.



Le vice-président Sébastien BRANA annonce les résultats du vote électronique pour l'approbation de la modification des statuts.

Pour rappel, le vote s'est déroulé sur le site de l'association Infoclimat entre le 17 mars et le 1er avril 2022.

Exprimés	OUI	NON	ABSTENTION	BLANC
931	910	11	10	0

→ La modification des statuts est approuvée à la majorité.

2 Demande de reconnaissance d'utilité publique de l'association

Le vice-président Sébastien BRANA explique notre souhait d'être une association reconnue d'utilité publique. Il rappelle qu'aujourd'hui nos activités, nos objectifs ainsi que nos ressources financières nous permettent de prétendre à cette reconnaissance mais que les démarches sont longues et que l'accord de l'Assemblée Générale est indispensable.

Les avantages que cela procurerait à l'association :

La reconnaissance d'utilité publique d'Infoclimat serait :

- d'une part, un symbole de sa réussite et une reconnaissance pour l'ensemble des acteurs qui ont construit et construisent Infoclimat
- d'autre part, un poids supplémentaire pour l'association lorsqu'elle sollicite des subventions publiques.

Par ailleurs, dans un contexte de remise en cause récurrente de certaines "niches fiscales", la reconnaissance d'utilité publique pourrait nous mettre à l'abri d'un "raboitage" du dispositif fiscal actuel (reconnaissance d'intérêt général), nous permettant de poursuivre nos activités dans des conditions similaires à celles d'aujourd'hui, en conservant notamment pour les adhésions et les dons un avantage fiscal significatif.

Le vice-président Sébastien BRANA annonce les résultats du vote électronique pour l'approbation de la demande de reconnaissance d'utilité publique.

Pour rappel, le vote s'est déroulé sur le site de l'association Infoclimat entre le 17 mars et le 1er avril 2022.

Exprimés	OUI	NON	ABSTENTION	BLANC
931	906	6	19	0

→ La demande de reconnaissance d'utilité publique est approuvée à la majorité.

Le président Laurent GARCELON remercie tous les adhérents pour leur vote et leur soutien, et clôt ainsi cette Assemblée Générale Extraordinaire.



Le Président,
Laurent GARCELON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Garcelon".

Le Secrétaire
Matthieu OHREL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Matthieu Ohrel".

